



# Bulletin Municipal n°12

## Septembre 2022



## Commune de Valdelaume

### Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet  
Hanc - 79110 VALDELAUME  
Tel : 05 49 29 83 63  
Mail : [mairie-valdelaume@paysmellois.org](mailto:mairie-valdelaume@paysmellois.org)

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h  
Mardi : 13h30 – 17h30  
Mercredi : 13h30 – 17h 30  
Jeudi : 13h30 – 17h30  
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Maire : Emmanuel Caquineau  
1<sup>ère</sup> adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon  
2<sup>ème</sup> adjointe : Isabelle Baudrit  
3<sup>ème</sup> adjointe : Fabienne Vignier  
4<sup>ème</sup> adjointe : Odile Rault  
5<sup>ème</sup> adjoint : Eric Desaivres

Les conseillers :

FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, MORNET-KOHLER Maryse, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, OHIN Narcisse, DOMERGUE Gilles, MERLE Dominique, GIRAULT Claude

## SOMMAIRE

Le mot du Conseil municipal  
Ça s'est passé au Conseil  
La mairie vous informe  
Vie associative  
Infos diverses

Pages 3  
Pages 4 à 9  
Pages 10 à 24  
Pages 25 à 28  
Pages 29 à 32



### Hommage

A l'heure où nous éditons ce bulletin, nous apprenons avec regret le décès de Sa Majesté la Reine Elizabeth II.

Nous adressons nos condoléances et toute notre amitié à nos ami(e)s du Royaume-Uni.

### Tribute

At the time of writing this newsletter, we learn with regret of the death of Her Majesty Queen Elizabeth II.

We send our condolences and all our friendship to our friends in the United Kingdom.



## Le mot du Conseil municipal

### Les fêtes communales de cet été



#### **14 JUILLET**

Le 14 juillet 2022 a pu enfin être célébré en votre compagnie et sous le soleil. Cette année, cet apéritif déjeunatoire a été organisé sous les arbres à Ardilleux où une centaine de personnes se sont retrouvées pour un moment très convivial d'échanges et de gourmandises.

#### **FETE COMMUNALE du 31 juillet :**

La fête communale organisée le 31 juillet à Pioussay a été un véritable succès, entre animations, jeux et repas, chacun a trouvé son compte de satisfaction, si l'on en croit tous les retours positifs et les remerciements tant écrits que verbaux que nous avons eu à cette occasion. La municipalité tient également à vous remercier.

Nous étions 248 au repas, lequel s'est parfaitement déroulé. Vous trouverez dans ce bulletin quelques photos prises en cette belle journée, heureusement nous n'avons pas trop souffert de la chaleur, le préau de PIOUSAY étant suffisamment ventilé ainsi que les diverses installations éphémères.



Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'an prochain, et encore merci pour votre participation.

Le Conseil municipal

**Nota bene** : Compte tenu du succès de ces rendez-vous, lors de sa dernière séance, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

**14 juillet** : tous les ans, apéritif déjeunatoire tournant sur un des villages de la commune\*

**Fête communale** : tous les ans, repas dans le courant de l'été, également tournant sur un des villages de la commune \*

\*(avec conditions logistiques le permettant)

## **Extraits des comptes rendus des réunions du Conseil municipal**

### **Extrait de la réunion du 1er juin 2022 A 20 heures 30 à HANC**

Présents : Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles, JOLLY Jacques.

Absents : M. Claude Girault, OHIN Narcisse.

#### **APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE**

Maryse MORNET-KOHLER demande si, concernant le vote pour la traversée du Bourg d'ARDILLEUX, le Maire va prendre un arrêté pour limiter la vitesse à 50 KM/H, Monsieur le Maire confirme que oui, malgré le vote contre, et ce pour répondre à la population qui l'avait sollicité à cet effet.

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 05 avril 2022.

#### **FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire nous annonce qu'en 2024 toute la Commune de Valde-laume sera couverte par la fibre, les bourgs de HANC et PIOUSAY en 2023 et ARDILLEUX et BOUIN en 2024.

#### **BOITES AUX LETTRES JAUNES de la Poste**

Il a été constaté que la boîte aux lettres jaunes recevant le courrier à poster située à PIOUSAY a été enlevée par les services de la Poste. Nous nous en sommes immédiatement inquiétés auprès de leurs services, notamment Fabienne VIGNIER s'est rendue directement sur la plateforme de MELLE afin de rencontrer un responsable. Il a été répondu que deux autres boîtes sur PIOUSAY sont en place à moins de 2 kms (La Place et Jouhé), que cette boîte présentait un problème de serrure et qu'il y avait trop peu de courrier lors des ramassages, qu'elle ne serait pas remise. Le Conseil ne comprend pas cette décision de LA POSTE, qui est un service public ! d'autant qu'il y a beaucoup de monde qui passe à cet endroit notamment avec l'école et que cette boîte est utile pour toute la population de PIOUSAY.

#### **LOGEMENTS COMMUNAUX**

Tous les logements sont actuellement loués.

M. le Maire nous rappelle que les baux signés avec les locataires de la Commune sont soumis à une augmentation annuelle du loyer en fonction des nouveaux indices INSEE. La dernière révision d'indice connue qui est applicable est d'environ +2, 5%, ce qui représente par exemple environ 10€ mensuels pour un loyer médiant sur HANC. M. le Maire propose de « geler » l'augmentation des loyers cette année compte tenu de la conjoncture actuelle. A l'unanimité du Conseil, la proposition est acceptée. Un courrier sera adressé en ce sens à chaque locataire.

#### **TERRAIN SUR LE BREUIL COIFFAUD**

M. et Mme Molineux propriétaires d'une parcelle sur le Breuil-Coiffaud ont proposé à la Commune l'achat de ce terrain se trouvant en face de la sortie de la salle des fêtes du BREUIL COIFFAUD. Il s'agit d'un terrain de 1000m<sup>2</sup> proposé à la vente au prix de 5000€ hors frais de Notaire. Ce terrain pourrait permettre après des travaux d'aménagement bien sûr, de servir de parking à la salle des fêtes qui en est dépourvue. M. le Maire soumet au vote cette proposition d'achat, le Conseil à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire afin de se porter acquéreur de ce terrain.

#### **PONT DE L'AUME A LA HALTE**

Depuis plus de 20 ans, le pont n'a pas été entretenu en peinture, laquelle est fortement dégradée. Dans cette option un rapprochement avec la Commune de LOUBILLE est intervenu pour trouver une solution afin de repeindre celui-ci, puisqu'il est à cheval sur les deux communes. Mais le pont se situant sur une route départementale, il est à la charge du département. Un protocole très strict est obligatoire pour ce type de pont en matière d'environnement, des protections spéciales pour éviter toute pollution par la peinture ou les déchets doit être respecté. M. le Maire s'est

rapproché du département afin de savoir s'il y avait une possibilité que celui-ci soit repeint, il lui a été répondu qu'il est inscrit au programme de l'année 2023, mais sans certitude.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Isabelle BAUDRIT fait un point sur les plantations au travers de la commune où ont été créés des massifs en vivaces : Parking de la pierre à BOUIN, Le long du mur de l'école de PIOUSAY, Au lavoir de la source de l'Aume, A LUGEE au carrefour avec la Charente, au pied des monuments aux morts de BOUIN, BREUIL COIFFAUD, HANC. Des fleurs annuelles ont été mises à la Mairie, au lavoir des Fontaines à HANC, à ARDILLEUX au carrefour à la croix, à l'ancienne mairie et à la salle des fêtes d'ARDILLEUX. Il est regrettable que des plantations nous aient encore été volées, notamment 2 Lilas des Indes, un Phormium et un Sedum gold.
- Chemins de randonnée : le balisage de tous les chemins est terminé, de nouveaux panneaux de départ vont être installés d'ici l'été pour BOUIN et JOUHE, fournis par la Communauté de Communes.

## INFORMATIONS DIVERSES

- PERMIS HANGAR PHOTOVOLTAIQUE HANC : Un premier refus de permis avait conduit le propriétaire à redéposer un nouveau permis pour un bâtiment de 2000m<sup>2</sup> lequel a été de nouveau refusé ; le propriétaire a refait une nouvelle demande pour une surface diminuée de moitié et repositionné le long du chemin blanc avec une pente tournée vers le sud. A noter qu'à chaque permis déposé, la commune paye des frais afférents, mais on ne peut y échapper.
- EGLISE DE BOUIN : Les abats son au niveau des cloches sont en mauvais état, une grille en haut côté rue est cassée, c'est en bois et l'église est classée, une intervention des Bâtiments de France est obligatoire. Le nécessaire sera fait pour remettre en état au plus vite.
- Mathilde GARCONNET-SILLON distribue pour information aux conseillers un exemplaire du livret d'accueil de la Commune qui est remis aux nouveaux habitants.
- ACQUISITIONS DE TERRAIN : Jean-Luc GUILLON demande si le terrain que nous devons acquérir sur le chemin blanc le long de la Semorelle à HANC a été acquis. M. le Maire confirme que c'est toujours en attente de signature chez les Notaires, comme d'ailleurs le terrain d'ARDILLEUX. Il y a beaucoup de retard chez les Notaires.

## **Extrait Réunion du 11 juillet 2022 A 20 heures 30 à HANC**

### **Présents :**

CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique, JOLLY Jacques.

Absent : M. Claude Girault

Absents excusés : Jessica FRAGNEAU, OHIN Narcisse, PAQUEREAU Stéphane, MORNET-KOHLER Maryse.

**Le Maire annonce le décès brutal de M. Franck BONNET, Président du SMABACAB et maire de ST Fraigne. Une gerbe va être commandée pour ses obsèques prévues ce samedi.**

## REGULARISATION PROPRIETE PRIVEE ARDILLEUX MITOYENNE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire explique que la famille NOCQUET qui possède l'ensemble immobilier jouxtant par l'arrière la salle des fêtes d'ARDILLEUX vend son bien. Il s'avère qu'un petit local appartient à la propriété de M. et Mme Nocquet mais qu'il est encore cadastré au nom de la commune.

Ils se sont donc adressés à la mairie afin de régulariser cette situation. Le Maire propose de leur « vendre » ce local à l'euro symbolique avec frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune.

Il est procédé au vote, à l'unanimité le Conseil est d'accord pour céder le local au prix d'un euro, de prendre en charge les frais de bornage et les frais notariés, et donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour régulariser.

## DISSOLUTION DU SYNDICAT DES POMPES FUNEBRES D ALLOINAY

Le Maire rappelle la proposition de ce syndicat de le dissoudre, celui-ci ne fonctionnant plus sachant que ce dernier a validé sa dissolution le 16 mai dernier. A l'unanimité le Conseil donne son accord.

## **DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion de conseil, deux devis avaient été réceptionnés et méritaient des explications complémentaires. Monsieur le Maire confirme avoir rappelé les deux sociétés, et confirme qu'au niveau des prestations, elles sont identiques, seul diffère, au niveau de l'audit, le nombre de déplacements sur les sites.

Pour rappel, ils vont diagnostiquer les logements afin de rechercher et proposer des solutions pour faire des économies d'énergie (isolation, fenêtres, toitures, chauffage, etc...)

Ces 3 propositions : 1 avec un coût énergétique réduit de 30%, 1 de 60% et 1 de 80%.

Cette étude est faite uniquement sur les logements locatifs, soit 8 logements à travers la Commune. Le diagnostic ne sera pas effectué sur le logement neuf à Pioussay car il est déjà aux normes.

Le coût de la prestation est la suivante :

EFILIOS : 6220€ HT soit 7464€ TTC

CEBI : 5424€ TTC

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la moins chère, soit la proposition de CEBI, à l'unanimité le Conseil approuve.

## **TRAVAUX COUR DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire présente le nouveau plan réalisé par NATP sur la base des modifications qui avaient été vues en Conseil précédemment :

- Entourage de l'ilot central de la cour en pavés intégrés arrivant au niveau de l'enrobé
- A partir du portail jusqu'à l'escalier, bordure en bois, on laisse entre le mur une bordure entre 1m et 1m50 qui sera végétalisée, on enlève les rosiers
- On supprime le sapin, à la place un ensemble végétalisé sera créé avec banc et un autre arbre
- Un rendez-vous doit avoir lieu prochainement avec Mme VODICHON, paysagiste, pour chiffrer le coût des plantations à prévoir
- Il est rappelé qu'un puits se trouve à cet endroit.
- Au niveau des toilettes le parterre sera délimité avec des bordures bois, la haie également en bordures bois
- Le parking (5 véhicules) sera en enrobé de couleur différente (à voir pour des dalles engazonnées qui nous restent de BOUIN), il était prévu une délimitation des places de parking en peinture
- L'emplacement handicapé sera délimité par des pavés et mise en place d'un petit panneau, l'ensemble sera de niveau avec l'enrobé
- L'éclairage devra être revu au niveau du mur de l'église, au niveau de l'entrée de la cour et une autre côté salle de conseil avec lanternes, peut-être une solaire pour celle au coin de la salle de conseil.

Pour rappel les devis présentés s'élèvent à :

- ✓ NATP Chef Boutonne : 55107.50€
- ✓ BERNARD TP Villejésus : 65299.30€

A l'unanimité le Conseil retient le devis de NATP

Monsieur le Maire précise que depuis notre première demande les matériaux ont pris 8% d'augmentation.

Des échantillons de bordures en pierre sont présentées, pour information les bordures en chêne coûtent 55€ le ml, celles en pavés 80€ le ml.

Plusieurs conseillers proposent que la zone parking soit délimitée avec des pavés et non de la peinture, qui serait plus esthétique, à l'unanimité le Conseil opte pour ce changement.

Ce changement pourrait modifier le devis, toutefois, il reste des dalles à enherber comme celles installées à BOUIN, il sera vu avec NATP s'il est possible de modifier ce point sans trop changer le coût du devis.

Le Conseil à l'unanimité donne mandat à Monsieur le Maire pour décider, signer le devis avec NATP.

## **MATERIEL SALLE DES FETES DU BREUIL COIFFAUD**

Le Comité des fêtes du BREUIL COIFFAUD possède des tables et des bancs (25 tables et 47 bancs) dont ils ne se servent pas. L'Association propose de revendre à la Commune l'ensemble, au même prix qu'ils les ont achetés en 2017, à savoir 2822.95€.

Une recherche est faite en direct sur Internet pour délibérer sur le prix actuel de ces tables et bancs (même marque, mêmes références), le coût serait aujourd'hui de 4190€.

Le Conseil souhaite proposer, compte tenu de la vétusté, le prix de 2500€ (12 votes pour, 2 abstentions). Ce prix sera proposé à l'Association.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire rappelle aux Conseillers que des contrats saisonniers ont été signés afin de renforcer l'équipe technique pendant cette saison estivale et pour faire face aux arrêts maladie de 3 agents.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Isabelle BAUDRIT fait un point rapide sur les plantations réalisées, le coût total est de 2207.26€ pour cette année dont environ 250€ pour les annuelles, la différence ce sont des vivaces qui repousseront chaque année.

On déplore de nouveaux vols de plantes ce qui représente un coût 430€.

Il est proposé de prévoir le remplacement d'un ou deux arbres qui sont morts sur le terrain d'ARDILLEUX. Jean-François BERNARD précise qu'il faudrait prévoir de les planter directement sur la pelouse et non les replanter au milieu du goudron. La commission Environnement va étudier la question, d'autres sites pourraient également être reboisés.

Les boîtes à livres ont été triées et nettoyées, une remorque entière de livres déchirés, en mauvais état, hors d'âge a été déposée en déchetterie (site de Pioussay).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Pizzaiollo a demandé à s'implanter également à Pioussay le samedi soir. L'accord lui avait été donné sur la place de l'église. Il demande s'il peut avoir l'autorisation de s'installer à la salle des fêtes de Pioussay au lieu de la place de l'église pour une meilleure visibilité.

Le Conseil est défavorable afin de ne pas gêner les locations de la salle. La solution serait peut-être d'inverser : le samedi à l'église de Bouin et le jeudi à la salle de Pioussay (pas de location en semaine).

## **Extrait de la réunion du 05 septembre 2022 A 20 heures 30 à HANC**

### **Présents :**

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles, JOLLY Jacques.

Absent : M. Claude GIRAULT

Absents excusés : MORNET-KOHLER Maryse, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, OHIN Narcisse.

## **Festivités 2022**

⇒ Les membres font le bilan des festivités de l'été : beaucoup de retours positifs, les 2 fêtes du 14 juillet (environ une centaine de personnes présentes) et du 31 juillet (248 repas) ont été appréciées.

M. le Maire souhaite qu'un mot de remerciements à la population figure dans le journal communal, il remet un projet à chaque conseiller.

S'en suit un débat pour confirmer ou infirmer ce qui avait été précédemment évoqué.

Par un vote à l'unanimité, il est décidé pour les années à venir :

- Apéritif « déjeunatoire » pour le 14 juillet, tel que cette année, qui tournerait chaque année dans les villages.
- Le repas communal serait organisé chaque année dans l'été dans un des villages de la commune en fonction des possibilités de logistique.

⇒ Il est rappelé également que la commune a participé au flockage des maillots pour les jeux de Theil-Rabier avec l'entreprise Venien du Breuil-Coiffaud.

L'équipe de Valdelaume s'est bien battue et a terminé 5ème sur 12.

⇒ Le maire souhaite annoncer également qu'il y a déjà eu 8 naissances, 8 mariages et 3 Pacs au 31/08/2022. Des bouquets ou cadeaux naissances sont offerts à chaque célébration ou bienvenue.

### Commission voirie

Eric Desaires indique que le SIVU intervient actuellement pour la réfection des chemins de la Prairie de Hanc / Bouin sur 1100 m de long et le Puits de l'Aume à Bouin sur 550 m de long et fait un bilan.

### Commission bâtiment

Fabienne Vignier indique que lors du passage de la société de contrôle Dekra dans les bâtiments communaux, des prescriptions ont été faites : des aménagements sont nécessaires dans la petite cuisine associative d'Ardilleux afin d'ouvrir celle-ci aux associations ou lors de la location aux particuliers avec la petite salle Cantet.

### Commission solidarité

Concernant les colis de Noël, M. le Maire demande si nous les continuons, à l'unanimité tout le monde est d'accord. Odile Rault précise que l'an passé le coût était de 21€ par colis, que cette année cela risque de coûter plus cher. Il est décidé d'allouer le budget nécessaire en tenant compte de l'inflation.

L'an passé, 121 colis ont été offerts aux personnes âgées de plus de 75 ans. Rappelant que pour bénéficier des colis, il faut être âgé de plus de 75 ans, résider au moins 6 mois par an sur la commune et être inscrit sur les listes électorales.

### Commission environnement

- ⇒ Isabelle Baudrit informe le conseil de l'installation ce jour des jeux pour enfants à la Chaume au Breuil-Coiffaud, ainsi que les tables de ping-pong à Pioussay et Ardilleux.
- ⇒ De nouveaux panneaux de randonnée en remplacement de ceux usagés ont été fournis par la CC Mellois en Poitou pour Bouin et Jouhé et installés par les agents communaux
- ⇒ Concernant les plantations, il n'est pas prévu de planter de nouvelles fleurs compte tenu de la sécheresse, M. le Maire précise qu'il faudra limiter les jardinières avec des fleurs annuelles et ce dès l'an prochain afin de limiter les arrosages. Actuellement 10000 litres d'eau par semaine sont nécessaires pour l'arrosage.
- ⇒ Il avait été évoqué justement la mise en place de réserves de récupération d'eau sur les bâtiments communaux, compte tenu de la sécheresse de cette année, de petites réserves seraient inutiles et coûteuses. Il a été, en concertation avec les agents, décidé qu'une grande citerne souple de 80m<sup>3</sup> serait plus utile au bâtiment technique le long du mur raccordée à la toiture. Des devis ont été demandés et seront dès réception soumis au Conseil.
- ⇒ Concernant l'assainissement non collectif au niveau des logements communaux et bâtiments communaux, fin juillet, le tour de toutes les installations a été fait avec un agent de la CC mellois en Poitou (CCMP), deux vidanges sont nécessaires, le logement avec la salle Cantet à Ardilleux et le logement de Bouin, Grand rue. La vidange de ces deux sites a été programmée.  
De nouveaux contrats de vidange proposés par la CCMP ont été signés.

### Eolien

- ⇒ M. le Maire rappelle que le projet de la Plaine de Villeneuve a été refusé par la Préfecture mais que le projet serait maintenu par la société Voltalia. Il n'y a depuis pas de nouvelles du promoteur.
- ⇒ Un autre projet par la société Wolsking sur les secteurs de Lorigné, La Forêt de Tessé et Pioussay (derrière le château de Jouhé) est en cours. Les 3 communes ont voté Contre ce projet, mais la société persiste dans la poursuite de son projet.

Comment faire pour s'y opposer ? Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de la CCMP qui répond d'attendre l'enquête publique.

Le Maire invite les membres du Conseil à être présents lors des deux réunions publiques prévues les 5 et 12 octobre 2022 de 16H30 à 19H00 à la salle des fêtes de Lorigné ; M. le Maire souhaite qu'un maximum de monde y assiste pour s'opposer au projet.

- ⇒ Un autre projet est en cours sur la commune de Theil-Rabier en Charente, limitrophe de Pioussay et prévoit d'installer une nouvelle ligne de 7 éoliennes parallèles à celles existantes.
- ⇒



## Logements communautaires

La CCMP possède sur Valdelaume trois logements et propose à la commune de les racheter. Pour rappel, il y a 2 maisons de 80 et 102 m<sup>2</sup> sur Hanc et un logement de 93m<sup>2</sup> sur Pioussay. L'ensemble est proposé à la Commune pour un prix de 310 000€.  
Après débat, à l'unanimité l'ensemble du Conseil n'est pas intéressé pour acheter ces logements.

## Projet de territoire

M. le Maire demande à Isabelle Baudrit de présenter ce sujet.  
La CCMP a mis en place depuis le début de l'année de nombreux ateliers et des questionnaires sur différents sujets (environnement, transport, économique...). Ces ateliers ont eu pour but de soulever des interrogations sur l'avenir du Mellois, savoir comment nous envisagions l'évolution de notre secteur à l'avenir de 2030 notamment, pour mettre en place un « projet de territoire », il en est ressorti de nombreuses idées qui vont être exploitées par la CCMP.

## Taxe aménagement communautaire

M. le Maire nous informe que nous devons prendre une délibération à la demande de la CCMP.  
Il précise que la commune n'a jamais voté l'institution d'une taxe d'aménagement sur les permis de construire et déclarations de travaux.  
Une nouvelle loi oblige les communes à reverser 1% de cette taxe à la CCMP.  
Le Conseil ne comprend pas cette demande puisque nous ne sommes pas concernés. Gilles Domergue pense qu'il faut se préserver pour l'avenir. Jacques Jolly demande pourquoi opter pour quelque chose à laquelle nous n'adhérons pas et pourquoi voter ? M. le Maire précise que nous avons obligation de voter sur ce point.  
A l'unanimité le Conseil vote l'abstention sur ce sujet pour lequel nous ne sommes pas concernés.

## Eclairage public

M. le Maire a eu une réunion avec le SIEDS de laquelle il ressort :

- Concernant notre demande pour réduire les heures d'éclairage voire supprimer plusieurs points lumineux, oui c'est possible mais 14 horloges « astro » sont à changer car elles sont obsolètes et donc impossible désormais de modifier les heures.

Monsieur le Maire présente au Conseil les coûts de ces changements :

Sur un total de dépenses de 10281 euros, la commune percevrait 70 % du Sieds (hors main d'œuvre) soit un coût pour la commune de 3542 €

- De même, 50 lanternes, rien que sur Hanc, Breuil-Coiffaud et Villemanan, ne sont plus aux normes, le SIEDS propose un devis pour les mettre aux normes.

Coût total des travaux 25400 €, 70 % du SIEDS sur le prix des lanternes soit 14900 € restant à la charge de la commune.

M. le Maire précise :

- Ces nouvelles lanternes éclairent uniquement le sol.
- La consommation annuelle d'électricité pour l'éclairage public pour la commune s'élève à environ 7400€.
- Il propose que le remplacement de ces lanternes se fasse par tranche sur plusieurs années.
- Il propose qu'une petite équipe fasse également le tour de nuit pour voir à supprimer certaines lanternes.
- Le Conseil décide dans un premier temps de changer les horloges obsolètes.

## Questions diverses

- Personnel : M. le Maire nous informe que Johanna Mézil est rembauchée. Mrs Olivet et Point sont toujours en arrêt.
- La vente du terrain « Molineux » au Breuil-Coiffaud, face à la sortie de la salle des fêtes a été signée chez le Notaire et appartient désormais à la Commune ; il sera défriché et mis en état par les agents pour y faire un parking.

## INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie

Quelques infos de travaux réalisés ce trimestre.

Les travaux d'entretien ont continué durant cet été, les agents ont pris leurs congés et un saisonnier a été recruté pour remplacer les agents en arrêts maladie :

- Tonte et rototifs dans les villages et les 5 cimetières, entretien et arrosage des massifs.

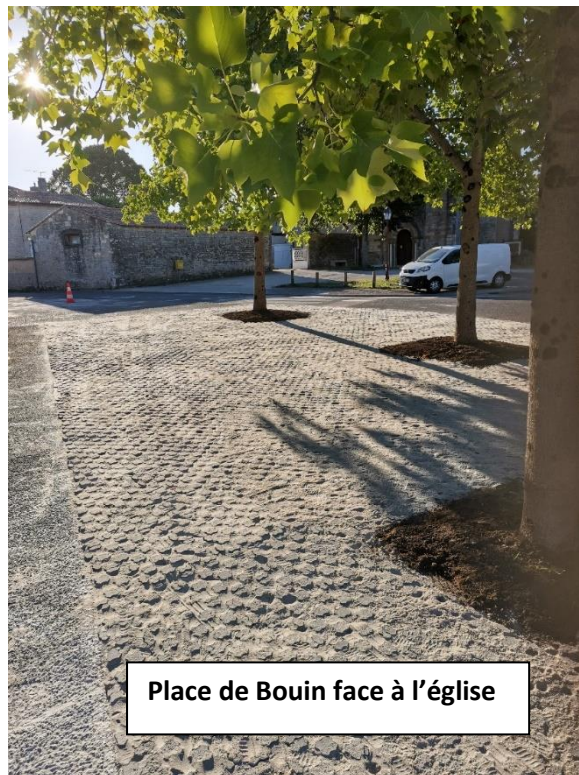
- Passage du broyeur d'accotement sur les bordures de route et le gyrobroyeur dans les chemins de terre, la fruitière à Villeneuve et plusieurs sites de plantations. Le cultivateur a également été passé dans les milieux de chemins calcaire.

- Les routes goudronnées ont été balayées avant le passage de la goudronneuse du SIVU.

- Dans les entrées de villages, les haies et les talus ont été nettoyés avec l'élagueuse.

- Les agents ont refait le sol de la place devant l'église de Bouin. Ils ont d'abord enlevé le béton désactivé, mis du sable pour y poser des dalles à engazonner. Un gazon de fétuque sera semé à l'automne. Photo en PJ

- Le SIVU est venu effectuer des travaux sur la route goudronnée de Sérigné, déroctage, broyage, empierrage, et goudronnage sur 450m de long. Il intervient actuellement pour la réfection des chemins de la Prairie de Hanc / Bouin sur 1100 m de long et le Puits de l'Aume à Bouin sur 550 m de long et fait un bilan.



Place de Bouin face à l'église

## **A VENDRE :**

La commune vend un tracteur Renault 551S

13600 heures

1ère immatriculation 22/11/1983

Prix à débattre : 6500 euros TTC

S'adresser à :

M. Caquineau au 06-08-99-96-72

M. Desaires au 06-27-73-65-08





**Borne Michelin au stade d'Ardilleux**

## CA DEPASSE LES BORNES !

Vous avez certainement remarqué sur le stade d'Ardilleux la borne Michelin récupérée dans un fossé du village et joliment restaurée par les employés communaux.

L'évolution de la réglementation induite par l'essor de la voiture au début du 20<sup>ème</sup> siècle ajoutée aux besoins économiques, ont eu raison de ces panneaux en béton souvent voués à la destruction mais qui font néanmoins partie de notre patrimoine et leur histoire mérite intérêt.

En effet, au lendemain de la première guerre mondiale, André Michelin, le fameux industriel français, entreprend l'étude d'un appareil de signalisation routière regroupant sur un seul support toutes les informations utiles au bon cheminement de l'automobiliste.

C'est la création de la borne d'angle cubique à quatre faces, plus couramment appelée « borne Michelin » officiellement approuvée en 1931. Des centaines de spécimens sont installées gracieusement par la société Michelin, en rase campagne ou en agglomération. Les 4 plaques d'indications sont fabriquées en lave émaillée tandis que leurs supports sont en béton armé.

Une des caractéristiques des bornes de cette époque est le bandeau indiquant notamment le nom du sponsor : Michelin ou Touring Club de France (TCF)... En 1946 paraît une instruction générale sur la signalisation routière qui annule toutes les instructions antérieures et impose homogénéité et cohérence. Les dons et les mentions publicitaires ne sont plus acceptés. Les fabricants doivent désormais se conformer aux modèles de panneaux réglementairement définis. Michelin poursuit cependant la production de sa borne d'angle jusqu'en 1971 qui se distinguent de celles des années 1930 par l'absence de bandeau publicitaire et une couleur crème de l'émail au lieu de blanche. Les bornes Michelin ont donc été fabriquées et installées le long de nos routes pendant plus de 40 ans.

L'examen de la borne d'angle d'Ardilleux permet de la dater du 2 décembre 1931. L'abréviation 1c présente sur les 4 plaques du cube désigne des chemins d'Intérêt Commun institués par la loi du 21 mai 1836. Enfin, les distances, routes et destinations indiquées situeraient son implantation originelle sur la commune de Gournay au carrefour de l'actuelle Route Départementale (RD) n° 105 menant à Chef-Boutonne et la RD n°111 menant à Sompt. On peut donc légitimement s'interroger sur le parcours de cette signalisation au fil du temps sur notre canton, mais ceci est une autre histoire !....

Source : Site : [Michelin.com](http://Michelin.com) ; [panneauxenbeton.fr](http://panneauxenbeton.fr) ;  
 Texte : « un demi-siècle de signalisation routière 1894-1946 » par  
 Marina Duhamel-Herz

## IT'S OVER THE LINE !

You will certainly have noticed the Michelin bollard on the Ardilleux stadium, which was recovered from a ditch in the village and beautifully restored by the municipal employees. The evolution of the regulations induced by the rise of the car at the beginning of the 20th century added to the economic needs, have had reason for

these concrete panels often destined for destruction but which are nevertheless part of our heritage and their history deserves interest. In fact, just after the First World War, André Michelin, the famous French industrialist, undertook the study of a road signalling device that would bring together on a single support all the information useful to motorists. This was the creation of the four-sided cubic corner post, more commonly known as the "Michelin post", officially approved in 1931. Hundreds of specimens are installed free of charge by the Michelin company, in the open country or in built-up areas. The 4 indication plates are made of enamelled lava while their supports are made of reinforced concrete. One of the characteristics of the bollards of this period is the band indicating the name of the sponsor: Michelin or Touring Club de France (TCF)... In 1946, a general instruction on road signs was published which cancelled all previous instructions and imposed homogeneity and coherence. Donations and advertising are no longer accepted. From then on, manufacturers had to conform to the models of signs defined by law. However, Michelin continued to produce its corner bollards until 1971, which differed from those of the 1930s by the absence of an advertising band and the cream colour of the enamel instead of white. Michelin bollards were therefore manufactured and installed along our roads for over 40 years.

Examination of the Ardilleux corner post allows it to be dated 2 December 1931. The abbreviation 1c on the 4 plates of the cube designates paths of common interest established by the law of 21 May 1836. Finally, the distances, routes and destinations indicated would situate its original location in the commune of Gournay at the crossroads of the current Route Départementale (RD) no. 105 leading to Chef-Boutonne and the RD no. 111 leading to Sompt. We can therefore legitimately wonder about the route of this signage over time in our canton, but that is another story. ....



**Datation manuscrite de l'émail de la borne Michelin d'Ardilleux**

## URBANISME

Suite à la désignation du bureau d'études CITTANOVA par la Communauté de Communes de Mellois en Poitou (CCMP) pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant le volet habitat (PLUi-H) à l'échelle des 62 communes du territoire, une première réunion a eu lieu le 8 juin dernier avec les élus de Valdelaume. Elle avait pour objectif d'examiner les propositions de la CCMP concernant les divers secteurs urbanisés de la commune, afin de les classer constructibles ou pas.

En effet, selon les prescriptions du SCOT, dont le PLUi-H sera la déclinaison, en dessous de 30 habitations dans un hameau, les nouvelles constructions seront interdites.

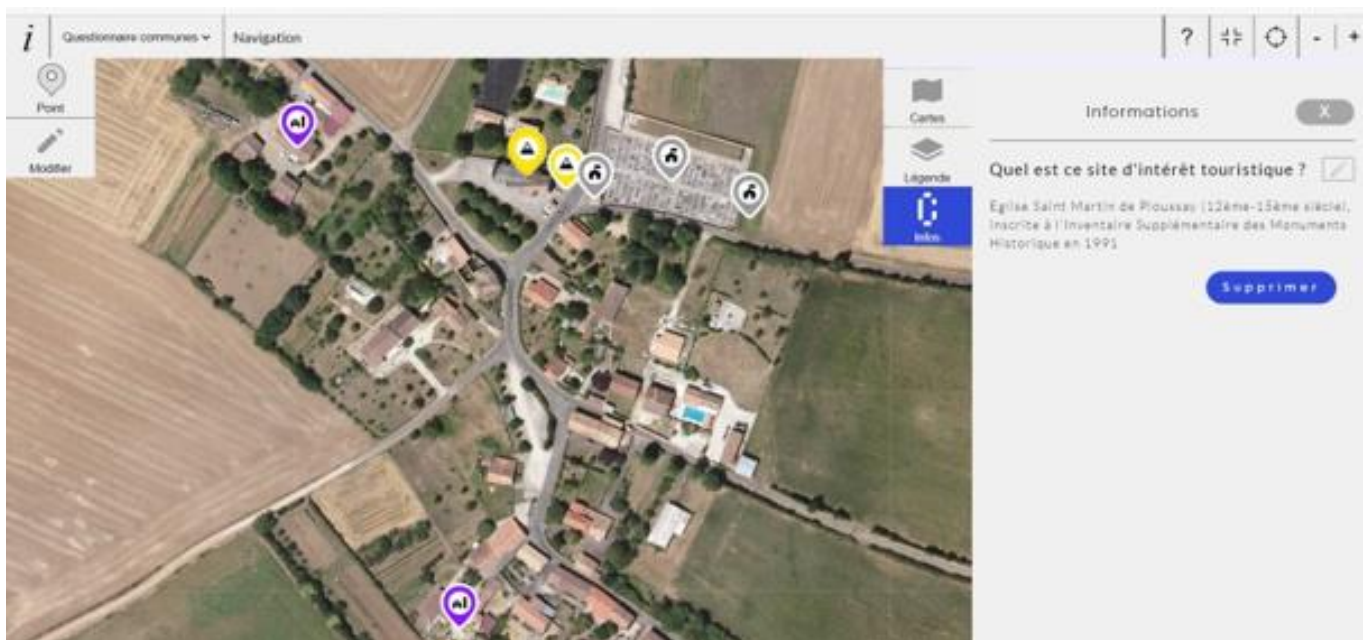
D'ores et déjà, il a été admis que Lugée ou Villemanan par exemple, compte tenu du nombre d'habitations, ne pourraient plus être constructibles. Toutefois, l'attention de la CCMP a été attirée par les élus sur certains villages comme l'Houmelée, La Jarge etc. dont la limite d'urbanisation se trouve à cheval sur deux communes voire deux départements. Il conviendra donc que des règles d'urbanisme cohérentes soient appliquées pour ces secteurs particuliers.

Suite à cette première approche, l'examen a porté sur les parcelles non bâties à l'intérieur des zones déjà urbanisées, usuellement appelées « dents creuses », et éventuellement constructibles en fonction de leur enclavement.

Enfin, le potentiel de division parcellaire de certaines parcelles dans les bourgs a été analysé par les participants.

Cette phase de diagnostic, qui a débuté en mai avec les communes, doit s'achever le 17 novembre 2022 par la validation de l'assemblée délibérante de la CCMP.

Préalablement à la réunion du 8 juin, un questionnaire assorti d'une carte interactive a été adressé, par la CCMP à la commune, afin de renseigner les principales caractéristiques de Valdelaume, son volet socio-économique (Attractivité de la commune, parc de logement, les équipements, l'économie, la mobilité, tourisme, patrimoine et paysage etc.) ainsi que ses projets et besoins d'évolution, son volet environnement (milieux naturels, risques, eau potable, assainissement et eau pluviale, énergie, forêts, carrière, changement climatique).



Extrait de la carte interactive renseignée :



# PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & HABITAT

— Mellois en Poitou —



## PLUi-H\* Mellois en Poitou

### La concertation autour du PLUi-H commence !

*\*Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat*

La communauté de communes Mellois en Poitou s'est engagée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUi-H). Ce document contiendra les règles d'urbanisme qui permettront par exemple de construire ou de ne pas construire sur les terrains de la commune. Le PLUi-H pourra aussi édicter des règles pour la protection des terres agricoles et naturelles, pour contribuer à la résorption des logements vacants, ou encore pour protéger le petit patrimoine. L'élaboration du PLUi-H durera au moins jusqu'en 2025. Elle a été confiée au bureau d'étude CITTANOVA (Nantes).

Tout au long du processus, la population sera invitée à donner son avis dans le cadre d'une vaste démarche de concertation. Un registre au format papier est mis à la disposition des habitants au sein de la mairie ainsi qu'au siège de la communauté de communes. Un registre virtuel est également disponible sur le site internet de Mellois en Poitou à travers le lien : <https://vu.fr/FntC>.

Des temps de rencontre spécifiques seront planifiés pour aller au-devant de la population : lors des marchés locaux, d'événements associatifs ou d'ateliers participatifs. Ces temps de concertation varieront selon les étapes d'élaboration du PLUi-H. Le PLUi-H est actuellement à l'étape du diagnostic.

Pour tout renseignements sur l'avancement du PLUi-H :

<https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/urbanisme/268-le-plan-local-d-urbanisme-intercommunal>

---

#### Contacts

Communauté de communes Mellois en Poitou - Direction aménagement et habitat

Maison communautaire de l'aménagement et l'urbanisme

9 avenue de l'Hôtel de Ville - 79110 Chef-Boutonne

Accueil : 05 49 29 83 93

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Nous avons le plaisir de vous informer que de nouveaux jeux pour les enfants viennent d'être installés sur la Chaume au BREUIL COIFFAUD.

Vous pouvez d'ores et déjà profiter de ces nouvelles installations à l'ombre des grands arbres.

Les jeux sont réservés aux enfants de 2 à 9 ans sous la surveillance et la responsabilité des parents.



De même des tables de ping-pong sont installées à PIOUSSAY et à ARDILLEUX, sur les aires de jeux.



ARDILLEUX

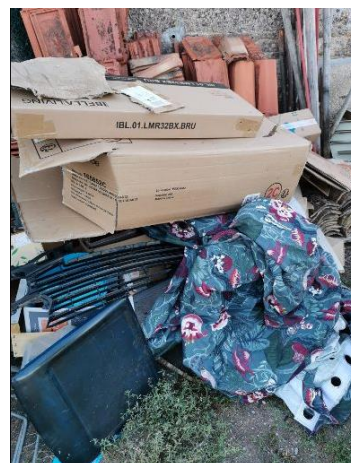


PIOUSSAY

Pour rappel il existe désormais cinq aires de jeux sur la Commune de VALDELAUME : ARDILLEUX, BOUIN, BREUIL-COIFFAUD, HANC et PIOUSSAY.

**COUP DE GUEULE ! sur les incivilités**

C'est la rentrée, alors certains ont profité de leurs vacances sur notre Commune pour se débarrasser de leurs encombrants ou faire leur ménage d'été !



**DÉPÔTS  
SAUVAGES**  
Interdit par la loi et puni d'une  
amende allant jusqu'à 1 500€.



Cette fois les auteurs ont pu être identifiés et nous avons rappelé à ces contrevenants qu'ils avaient l'obligation de déposer en déchèterie leurs objets, cartons et autres ordures. Nous ne souhaitons pas jouer les délateurs, mais quelque soit notre nationalité, nous devons respecter les consignes qui nous permettent à tous de vivre dans un environnement qui nous est cher.

Vous trouverez ci-après pour rappel ce qui peut être déposé dans les bacs de tri et ce qui doit être conduit en déchèterie.

Nous vous rappelons que le fait de ne pas se conformer à la réglementation peut être puni par des sanctions définies aux articles R632-1, R 644-2, R634-2, R635-8 et R635-1 du Code Pénal que nous vous invitons à consulter via internet...

Toutefois, désormais nous appliquerons systématiquement la politique du « retour à l'envoyeur », la restitution de ces ordures à leurs propriétaires suivie éventuellement d'une amende. Pour éviter tout ceci, un petit peu de civisme est requis de la part de chacun.

# Foi Déchets exclus de la collecte :

## Condi

- déchets verts (taillis, tontes...),
- encombrants volumineux ne pouvant être mis en sac poubelle,
- déblais, gravats, pots de fleurs en terre cuite, tuiles, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers,
- déchets contaminés provenant des hôpitaux ou cliniques,
- déchets issus d'abattoirs, les viscères ou cadavres d'animaux,
- déchets spéciaux dangereux et toxiques en quantité dispersée qui en raison de leur composition, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes et l'environnement (piles, colles, peintures, solvants, produits phytosanitaires, médicaments...),
- déchets liquides quelles que soient leur nature et leur provenance,
- tout autre déchet admis en déchèteries et tous les déchets valorisables au sein de filières.



BATTERIES



BOIS



CARTONS



DEEE



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS LIQUIDES  
SPÉCIFIQUES (DLS)



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



ENCOMBRANTS



sacs  
chons  
ercles



sacs ou  
urs.  
e bon  
chées.



## de Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

## de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			



# Collecte des encombrants



La communauté de communes Mellois en Poitou organise une collecte d'encombrants le

**Le 4 novembre 2022**

sur les communes de

**d'Alloinay**

**VALDELAUME**

**(Ardilleux – Bouin – Hanc - Pioussay)**

Les personnes intéressées par ce ramassage sont priées de s'inscrire à la communauté de communes au 05 49 27 56 79

**Inscription du 19 au 28 octobre 2022**

Au préalable, il est essentiel de savoir ce que vous déposez car cela vous sera demandé lors des inscriptions afin de faciliter l'organisation des tournées.

**(PAS D'INSCRIPTIONS EN MAIRIE).**

*Il est rappelé que la collecte des encombrants concerne les déchets devant être déposés en déchèterie et ne pouvant être transportés dans une voiture.*

[www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr)



## Nos biodéchets sont une ressource

### **BROYAGE EN DÉCHÈTERIES**

#### **Emmenez votre taille et repartez avec votre broyat**

Un agent de la communauté de communes sera présent dans les déchèteries afin de vous permettre de broyer vos déchets verts.

#### **PROGRAMMATION DU 7 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE**

Déchèterie de Mougou : Mercredi 7 septembre de 14h à 17h

Plateforme déchets verts de Lezay : Mercredi 14 septembre de 15h à 17h

Déchèterie de Chef Boutonne : Mercredi 21 septembre de 14h à 17h

Déchèterie de la Mothe Saint Héray : Vendredi 30 septembre de 14h à 17h

Déchèterie de Brioux sur Boutonne : Mercredi 5 octobre de 14h à 17h

Déchèterie de Melle : Mercredi 12 octobre de 14h à 17h

Déchèterie de Sauzé Vaussais : Mercredi 19 octobre de 14h à 17h



#### **Plus d'informations**

Direction prévention et gestion des déchets  
32, route de Beausoleil  
79500 Melle  
T 05 49 27 56 79

[preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr](mailto:preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr)



[www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr)  
Mellois en Poitou



**Programme  
Local de  
Prévention des  
Déchets  
Ménagers et  
Assimilés**



# SYNDICAT 4B

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### **Le Syndicat 4B se dote d'un tout nouveau site internet et change d'identité visuelle.**

Créé en 1986, le Syndicat 4B assure la production et la distribution d'eau potable auprès de 29 000 habitants d'un territoire recouvrant 52 communes du sud Deux-Sèvres et la commune de Montjean en Charente.

Depuis cette même date, le Syndicat s'est considérablement développé en reprenant au fil des années en régie directe la distribution de l'eau auparavant déléguée à des fermiers et passant dans le même temps d'un à 29 salariés tous basés à Périgné, route de Brioux.

Élue Vice-Présidente déléguée à la communication du Syndicat 4B en 2020, Maryse MORNET-KOHLER a souhaité moderniser les outils de communication du Syndicat : « Avec l'équipe du Syndicat 4B, nous avons voulu centrer ce nouveau site internet sur l'abonné afin qu'il puisse facilement y trouver toutes les informations pratiques et utiles dont il a besoin. » Après consultation, la prestation de création d'un nouveau site internet et d'une nouvelle charte graphique a été confiée à une entreprise locale basée à Brûlain, le Studio Ekinox.

Le nouveau site internet a été mis en ligne courant juillet. L'abonné du service d'eau peut s'informer sur toutes les démarches liées à la vie de son contrat d'abonnement et consulter les données sur l'origine et la qualité de l'eau de sa commune ainsi que les travaux ou les relevés de compteurs y étant actuellement en cours. Le site internet présente également l'organisation et les missions du Syndicat. Il a été conçu pour être aussi bien consultable depuis un ordinateur ou un téléphone portable.

Le nouveau logo du Syndicat est quant à lui déjà décliné sur le nouveau site internet et sera progressivement déployé sur tous les supports de communication du Syndicat d'ici le début de l'année 2023. Dans des tons bleus et verts, il représente l'eau que le Syndicat recueille dans la nature et le lien étroit qui existe entre préservation de la nature et eau potable de qualité. Les abonnés le découvriront sur leur facture d'eau du deuxième semestre vers la fin du mois de novembre.

Pour découvrir le nouveau site internet du Syndicat 4B, rendez-vous vite sur la toile ! [www.syndicat4b.fr](http://www.syndicat4b.fr)

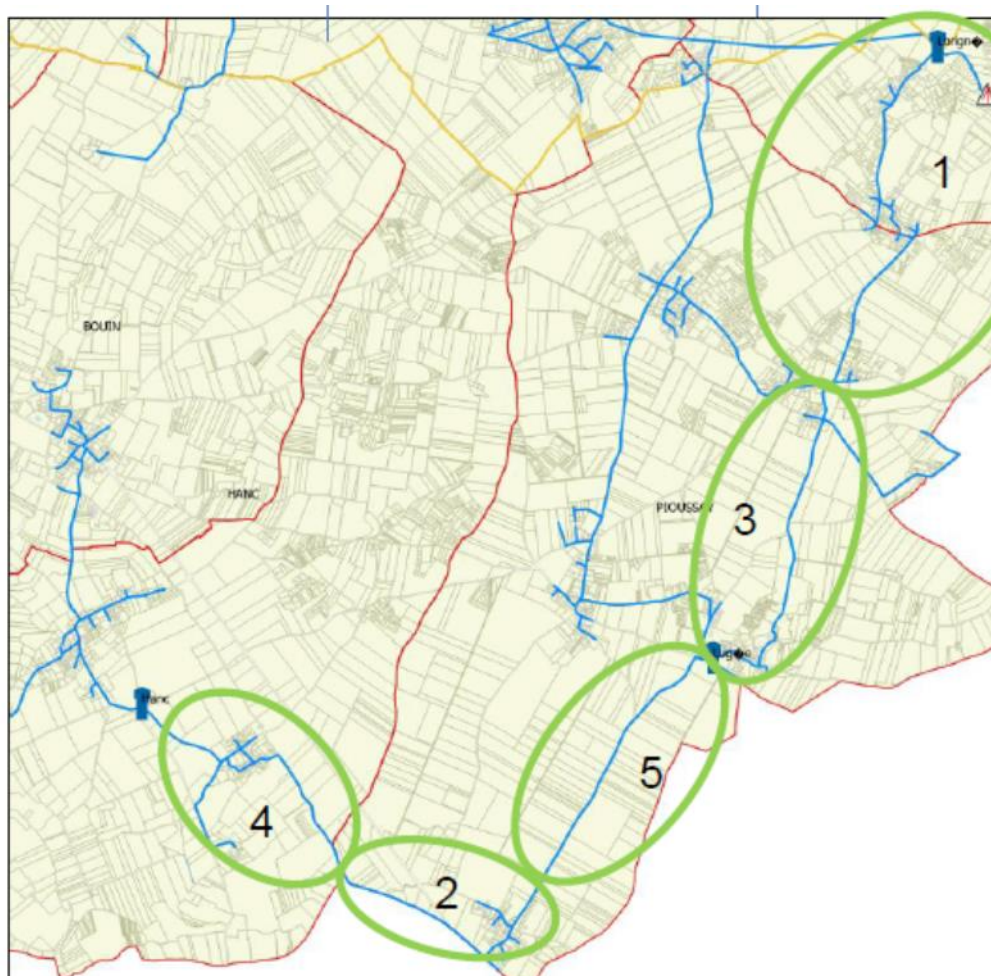
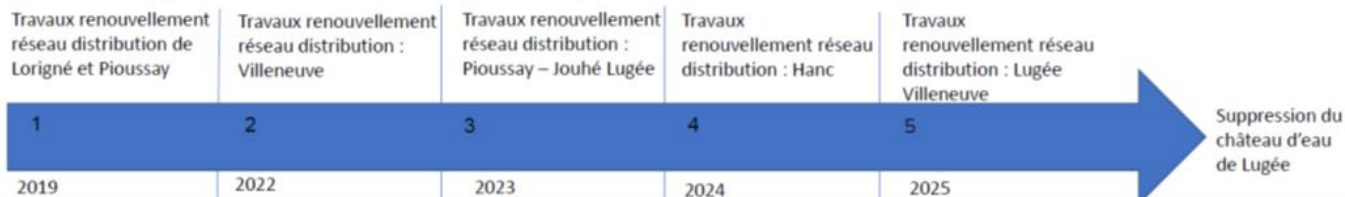
## Renouvellement réseau d'eau potable par le syndicat 4B

Dans le cadre de la suppression du château d'eau de Lugée (Pioussay) par le syndicat des eaux du 4B et déjà évoqué dans le bulletin municipal de juin 2021, la 2ème étape relative au renouvellement du réseau de distribution de VILLENEUVE (Pioussay) devrait être lancé prochainement.

Ces travaux sont en cours de consultation et le choix de l'entreprise devrait intervenir dans le courant du mois de septembre pour un début de travaux envisagé avant la fin de l'année.

### TRAVAUX 2022 DISTRIBUTION

Dans le cadre de la suppression du château d'eau de Lugée, plusieurs étapes sont nécessaires.



# Travaux de restauration morphologique du lit de l'Aume



**Programme pluriannuel 2022 – 2026**

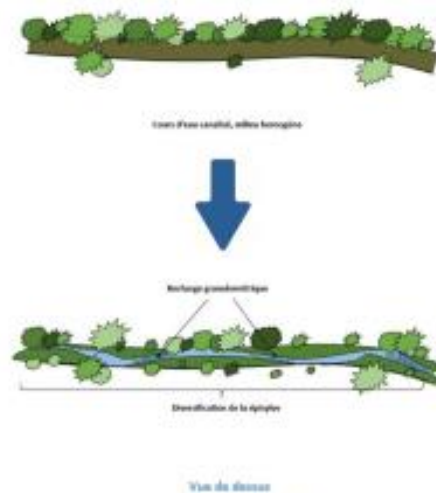
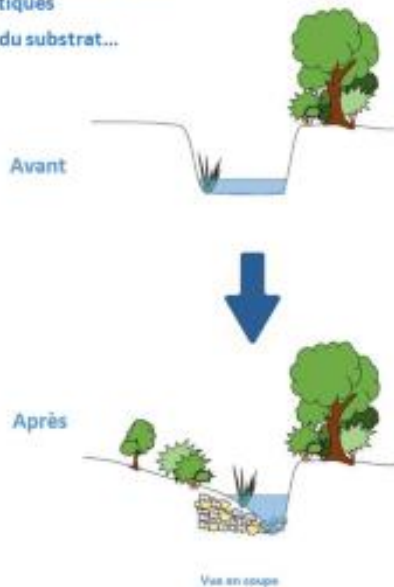
Travaux déclarés d'intérêt général par arrêtés préfectoraux :  
n°16-2022-04-04-00001  
n°16-2022-04-04-00001  
n°16-2022-04-04-00001

**Tranche 2022**



- Réhaussement de la ligne d'eau par radiers
- Diversification des écoulements et habitats faunistiques
- Diversification du substrat...

**Schéma du principe des travaux**



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site internet : <https://www.smabacab.fr>

Ou nous contacter : 05 45 21 01 91

Ces travaux sont réalisés avec le concours financier des partenaires suivants :



# Aménagement à destination du vison d'Europe



Le vison d'Europe a été repéré sur le territoire de gestion du SMABACAB. Cette espèce, en voie de disparition sur toute l'Europe, fait l'objet du programme de sauvegarde **LIFE VISON**. Afin de coordonner ses actions visant à restaurer un bon fonctionnement des milieux aquatiques avec ces enjeux, le SMABACAB fait évoluer ses pratiques. Ces tas de branches qui étaient habituellement brûlés, sont volontairement stockés en bordure de cours d'eau. Ils peuvent représenter des zones de repos pour le vison d'Europe, mais aussi pour une multitude d'autres espèces.



A. GARDNER / ISTOCK / NORWEGE

Principalement crépusculaire et nocturne, le Vison d'Europe est très discret et difficile à observer. Le jour, il se repose dans des abris divers, tels que des touffes de Carex, ronciers, systèmes racinaires, tas de branches... La nuit, le Vison d'Europe est actif et parcourt les berges afin de s'alimenter et défendre son territoire. La présence d'une strate végétale basse dense (Carex, joncs, roseaux, ronces, etc.), en milieux partiellement ou entièrement inondés, est essentielle pour garantir des caches et des abris suffisants, notamment pour ses gîtes.

Le programme LIFE VISON, soutenu par l'Europe et coordonné par la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) en partenariat avec le GREGE (Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement) a ainsi débuté en septembre 2017 pour répondre aux menaces immédiates qui pèsent sur l'espèce.



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter :

<https://blog.defi-ecologique.com/vison-europe-mammifere-patrimonial-extinction/>

OU



SCAN ME



# Pass'Sport



### Le coin des enfants

⇒ [ACTION PASS'SPORT LOISIRS](#)

**Pass'sport** Loisirs permet de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à une activité sportive et à un abonnement Ecole des Loisirs par enfant.

**Montant de l'aide** accordée par enfant (dans la limite de la dépense réelle) :

La Commune de **Valdelaume a décidé d'apporter une aide de 60 €** pour une activité + une aide complémentaire pour un abonnement à l'Ecole des loisirs.

#### Clubs concernés :

Cirque et théâtre (Le clown à crête), Danse moderne (Foyer Culturel de Chef-Boutonne), Équitation (Écuries du Breuil), Football (écoles de foot FC Boutonnais ou Fontenille), Judo (Foyer Culturel), Tennis (Tennis Club Chef-Boutonne), Tennis de table (TTCB), UNSS (Collège François Truffaut), Pêche étang de Javarzay (carte enfant jusqu'à 16 ans), Pêche en rivière (carte personne mineure), Djembé (Foyer culturel).

+

Ecole des Loisirs : abonnement contracté par l'intermédiaire de l'établissement scolaire.

#### Conditions

- enfant scolarisé de la maternelle à la 3ème (inclus)
- résider dans la commune

#### Documents à fournir

- le livret de famille

#### Mise en œuvre :

S'adresser à la mairie de son domicile ; Un coupon au nom de l'enfant est rempli (2 coupons s'il souhaite prendre aussi un abonnement livres), coupons qui seront remis par la famille au club ou à l'école pour déduction.



# Mobilibus

Tous les samedis matin, pour vous rendre au centre-ville de Chef-Boutonne, la navette MOBILIBUS vous accompagne. Le coût du trajet est de 1€ aller et 1€ retour. Des tickets sont en vente auprès du chauffeur.

**Si ce service vous intéresse, faites-vous connaître auprès de la mairie de Valdelaume.**





# FRANCE SERVICES SAUZÉ-VAUSSAIS

## HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi : 13h30 - 17h30
- Mardi : 9h - 17h30
- Mercredi : 9h - 12h
- Jeudi : 9h - 17h30
- Vendredi : 13h30 - 17h

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**CPAM, CAF, MSA,  
impôts, carte grise,  
retraites, permis  
carte d'identité, emploi...**

**UNIQUEMENT  
SUR RDV**

ESPACE SALSICHO  
1er étage, 40 Grand Rue  
79190 SAUZÉ-VAUSSAIS  
franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

**CONTACT :  
05.49.07.75.22**



# FRANCE SERVICES CHEF-BOUTONNE



## HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi : 13h30 - 17h30
- Mardi : 9h - 17h30
- Mercredi : 9h - 12h
- Jeudi : 9h - 17h30
- Vendredi : 13h30 - 17h

franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**Santé, famille, retraite,  
recherche d'emploi...  
Les services du quotidien  
à moins de 30 minutes  
de chez vous.**

**Emmanuelle et Marie  
vous accueillent  
UNIQUEMENT  
SUR RDV**

**CONTACT :  
05.49.29.28.03**

7 AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE  
79110 CHEF-BOUTONNE

Suivez notre actualité sur [melloisenpoitou.fr](http://melloisenpoitou.fr) et



## Le Pays d'Art et d'Histoire à Valdelaume



Le mercredi 3 août dernier dans le cadre des actions liées au label Pays d'Art et d'Histoire, un atelier pédagogique organisé par la direction de l'animation du territoire de la communauté de communes s'est déroulé à la Motte Tuffeau d'Ardilleux. Une douzaine de personnes ont assisté à l'exposé sur l'histoire des mottes castrales, nombreuses dans le Mellois, puis à la visite du site, préalablement partiellement nettoyé par la municipalité. Enfin, chacun a pu réaliser la maquette de cet ancêtre des châteaux forts édifié entre le 12<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> siècle.

Depuis 2008, Mellois en Poitou est labellisé Pays d'Art et d'Histoire. Ce label permet de mener des actions de valorisation du patrimoine dans toutes ses dimensions en partenariat avec les communes, les acteurs patrimoniaux et culturels du territoire.

Vous voulez en savoir plus ? RDV sur l'agenda des visites :

<https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/animation-du-territoire>



## ECOLE à Pioussay

C'est la rentrée, à l'école de Pioussay cette année il y a 22 enfants dans la classe des « petits » et 20 enfants dans la classe des « grands ».  
Bienvenue aux nouveaux élèves et bonne rentrée !



### Association des Parents d'Elève de l'école de Valdelaume

C'est la rentrée pour l'APE aussi !

**Nous invitons tous les parents à rejoindre l'APE afin d'étoffer l'équipe déjà en place pour proposer aux enfants de belles fêtes au cours de cette année scolaire.**

Chacun participe en fonction de son temps disponible et chacun apporte son grain de sel avec ses nouvelles idées.

Cette année, nous commençons par une vente de Miel récolté à Lorigné.

9 € le kg

Les bénéfices seront reversés à l'APE.

Pour les commandes, vous pouvez contacter Amandine au 06 75 49 31 13 ou par mail [amand.gat@gmail.com](mailto:amand.gat@gmail.com)

Un bon de commande sera aussi distribué aux enfants de l'école.

Les commandes sont à retourner avant le 15 Octobre pour une livraison avant les vacances de la Toussaint.



Comme chaque année les enfants de l'école vont à la piscine de Chef-Boutonne au mois de Mai et Juin.

Pour que cela soit possible, il est indispensable d'avoir un minimum de 3 accompagnateurs (en plus de l'enseignant) ayant obtenu l'agrément natation. Les accompagnateurs peuvent être des parents mais aussi des bénévoles de la commune.

La formation délivrant cet agrément a lieu le mercredi 21 septembre matin (9h – 12h) à Aquamelle.

D'autres formations auront lieu dans l'année. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'école au 05 49 29 78 26.



La classe de Maternelle continue le projet « Ecole Dehors » et une mare pédagogique va sortir de terre cette année ! Les enfants pourront notamment travailler sur la notion de biodiversité.



➤ Foyer Rural de Pioussy

# RANDONNÉE PÉDESTRE À PIOUSSAY

**DIMANCHE 18 SEPTEMBRE**

**RDV salle des fêtes de Pioussy**

**Départ à partir de 9h**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



ravitaillement  
sur  
parcours

randonnée - 3€  
gratuite  
pour les enfants  
de moins de 10 ans

n'oubliez pas  
vos gilets jaunes !

organisée par le foyer rural de Pioussy

INVITATION À TOUS LES HABITANTS  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
DU FOYER RURAL DE PIOUSSAY

MARDI 20  
SEPTEMBRE  
20H30

SALLE DES FÊTES  
DE PIOUSSAY



intéressé(e) à la vie de votre village ?

Le foyer rural de Pioussay vous invite  
à son assemblée générale  
afin de vous faire découvrir son équipe  
et ses projets d'événements.

nous avons besoin de renforcer notre équipe  
les personnes désirant s'investir à nos côtés  
pour faire vivre notre village sont les bienvenues

**rejoignez nous !**

INVITATION TO ALL RESIDENTS  
**GENERAL ASSEMBLY**  
OF THE RURAL HOME  
OF PIOUSSAY

TUESDAY  
20  
SEPTEMBER  
8:30 p.m

ROOM VILLAGE  
OF PIOUSSAY



interested in the life of your village ?

the rural home of Pioussay invites you to its  
general assembly in order to introduce  
you to its team and its event projects

we need to strengthen our team  
People wishing to invest alongside us to bring  
our village to life are welcome

**join us !**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



## Association Hier et Aujourd'hui

L'Assemblée générale de l'association a eu lieu le 26 août.

*Association Hier et Aujourd'hui*



### RETOUR DES CLOCHES... ENFIN !

Grace à votre don, les cloches de l'église du Breuil Coiffaud sont de retour ce lundi 20 juin.

L'ensemble de vos dons a permis à notre association, **Hier et Aujourd'hui**, l'achat et l'installation par l'entreprise de maintenance, du nouveau programme conditionnant le fonctionnement des cloches.

**Un Grand Merci à Vous.**

Vous contribuez ainsi à la réanimation du village.

Pour le bureau :

La présidente : Monique Point

### FINALLY! .... THE BELLS ARE BACK.

Thanks to your donation, the bells of the church of Le Breuil Coiffaud returned on Monday, June 20th.

Together, your donations enabled our association Hier et Aujourd'hui (Yesterday and Today) to buy a new programme with which to operate the bells and have it installed by the maintenance company.

**A Big Thank You to You all.** You are contributing to the revival of the village as well.

For the board: The President: Monique

## ➤ Foyer Rural de Bouin

Retour en images sur le Feu de la St Jean organisé par le Foyer rural de Bouin : 120 personnes au repas suivi d'une marche aux lampions pour aller allumer le feu. La soirée était très agréable et festive !



## ➤ Les Ecuries du breuil : 20e rentrée aux écuries du breuil !



Beaucoup m'avaient promis : "des chevaux ? Ça ne tiendra pas, vaudrait mieux des vaches !" Malheureusement, il y aura encore des chevaux quand il n'y aura plus de vaches....

20 ans, des centaines de milliers de cours, de balades, des milliers de compétitions avec des médailles, des coupes de toutes les couleurs....

Des échecs bien sûr, des mécontents aussi, on ne peut pas plaire à tout le monde surtout lorsque l'on enseigne le classique, la rigueur, le goût de l'effort dans le respect du cheval et du poney.

Il y a les humeurs aussi, les nôtres et celles des chevaux qu'il faut accepter, sacrée particularité de ce sport !

La grande tristesse c'est de voir nos grands faire leurs bagages pour la fac, les grandes écoles....les meilleurs que nous avons formés, qui fêtent leur anniversaire aux écuries dont les parents sont des amis.

Assurer le renouvellement n'est pas chose facile dans le contexte démographique de nos campagnes, les écrans et les collectivités qui ne jouent pas le jeu : 0 enfants des centres aérés cet été...il a fait chaud mais quand même....

Année importante pour les installations aussi : un grand hangar paille, foin, matériel et un grand manège de 50m, des prés et des paddocks : de quoi repartir pour 20 ans !

Championnat de France : Marie LAMADE et Athos du breuil 4e en dressage et l'équipe de CSO (Alyssa VANNERON et Stormix, Ninon ALLAIS et Vivandy du vallon, Sarah ARLAUD et Nirvana et Léa DEMPURE et Aramis du breuil) est 8e.

Prochaine compétition aux écuries le 16 octobre.

Tél : 06 87 11 48 17 ou 05 49 29 85 35

Joël DEMPURE

## PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...



Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie : [mairie-valdelaume@paysmellois.org](mailto:mairie-valdelaume@paysmellois.org)

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.

**Le gagnant du concours du bulletin n°11 est Mme Marie-Dominique ROBERT de Jouhé, le lot gagné est un bon d'achat chez la fleuriste de Chef-Boutonne « le Jardin du Temps ».**

**La photo du précédent journal était la magnifique serrure de la porte de l'église Saint Martin de PIOUSAY.**

**Merci de votre participation**



Connaissez-vous ? L'église Saint-Martin de Pioussay, de la sculpture romane à la peinture gothique.

Au cœur du bourg de Pioussay, commune de Valdelaume, l'église Saint-Martin mérite que l'on s'y arrête quelques instants. De structure Romane, elle possède en son sein de magnifiques peintures du XVème siècle.

D'octobre 1998 à mars 1999, lors des travaux de restauration de l'église, il fut dégagé "un vaste ensemble de peintures murales datées de la fin du Moyen Âge. Du coup, l'église Saint-Martin de Pioussay est devenue "un édifice de premier plan dans le patrimoine religieux poitevin".

Dégagées sous 6 ou 7 couches de badigeon, ces peintures du cœur sont, dans l'ensemble, fort bien conservées. Elles datent de la fin du 15e siècle et occupent toutes les parois. Elles présentent principalement, de gauche à droite, la Passion et la Résurrection de Jésus.

Elles représentent le plus important ensemble peint du Pays Mellois.

C'est également une belle église Romane avec la préservation de sa nef d'origine. Ce qui frappe en premier lieu, à l'extérieur, ce sont les contreforts imposants qui maintiennent une nef voûtée. Autre particularité, la couverture en lauzes : ces pierres plates calcaires appelées aussi platins, permettent de préserver l'édifice des intempéries. Quelques modillons, en corniche de toit sont à observer : têtes animales stylisées, écuelle, tonneau qui sont des éléments d'expression libre laissés aux sculpteurs romans. A l'intérieur, en dehors de la fresque murale, le sol ne manque pas d'intérêt avec de nombreuses pierres tombales : l'une d'elles est exceptionnelle, ornée d'une équerre et d'un marteau de tailleur de pierre qui préfigure la sépulture d'un compagnon du devoir. Une visite libre, possible tous les jours aux heures d'ouverture de l'édifice.

Cette visite vous accordera le privilège de faire un bond dans le temps en quelques clins d'œil.  
(Source – Pascaline RICARD/VILLENEUVE)



**Ah ben, schtroumpf alors !**


Le saviez-vous ? Trois habitants de Valdelaume font partie de la fanfare de percussions brésiliennes, **La Takatouméle Batucada** de MELLE. Les voici déguisés en schtroumpfs au carnaval de Melle dimanche 27 mars 2022. Et pour ceux qui étaient à Melle ce jour-là, c'était schtroumpfissime ! Vous les avez reconnus bien sûr !





## Associations, Professionnels

**Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise...etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.**



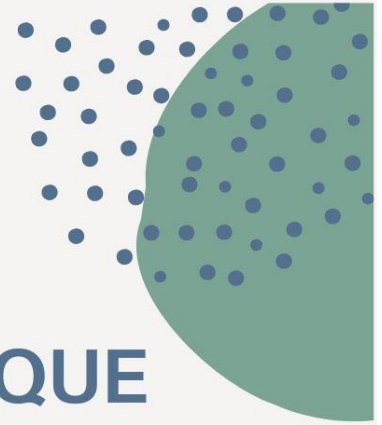
Corinne Bouteiller, Conseillère dans une Société Française de MLM Cosmétiques, « ONIKHA »  
sa particularité : des produits et services de qualité

- MAKEUP 100 % produits testés dermatologiquement, ophtalmologiquement, sans paraben, sans gluten, hypoallergéniques et non testés sur les animaux.
- Eaux de Parfums inspirées de grandes marques (Dior, Lancôme, Chanel, Rabanne,...)
- Gamme Aloe Vera, Lait de chèvre bio et Argan Bio
- Shampoings/Masques de qualité professionnelle, sans paraben, sans sulfate
- Bijoux
- Cosmétiques ( baumes, savons/masques, savons solides & liquides, gels, shampoings solides, etc...)
- Soins de la maison

Possibilité d'un rendez-vous, individuel ou à plusieurs (famille, amis, collègues,...) afin de sentir, de tester les produits et de passer un bon moment convivial.

Pour tous renseignements, vous pouvez me contacter au 06 95 23 65 52

Et découvrir ma boutique en ligne : [www.instantbeautys.com](http://www.instantbeautys.com)



# YOGA AVEC VÉRONIQUE YOGA WITH VÉRONIQUE

SALLE DES FÊTES DE BOUIN  
3, RUE DE LA MAIRIE 79110

COURS OFFERT/FREE TRIAL  
13 SEPTEMBRE 2022

LES MARDIS / TUESDAYS

10H-11H15 YOGA SUR CHAISE  
19H30-20H45 HATHA YOGA

6PM-7.15PM  
HATHA YOGA IN ENGLISH

CARTE 5 COURS/ 5 CLASS CARD : 43 EUROS  
CARTE 10 COURS / 10 CLASS CARD : 85 EUROS

INFOS & RÉSERVATION : 07 88 13 20 72  
VERO.LAUGIER@GMAIL.COM